

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

Conseillers en exercice : 11  
Conseillers Présents : 09  
Procurations : 02  
Convocation : 19 novembre 2020

**L'an deux mille vingt et le vingt-quatre novembre** à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

Présents : Monsieur René LAVILLE, Madame Anne BATAILLE, Madame France PROFFIT, Madame Fabienne REDO, Madame Sylvie SOLA, Madame Murielle BALANGER, Madame Marina CAMPOY, Madame Christine PAJOT et Madame Sophie TORRENT.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Madame Hayat HEL HOUR donne procuration à Madame Anne BATAILLE.  
Madame Noria DA COSTA donne procuration à Madame France PROFFIT.

Madame France PROFFIT a été nommée secrétaire de séance.

---

**11-2020 OBJET : ANALYSE SOCIALE DU TERRITOIRE**

Madame la Vice-présidente propose de réaliser une analyse sociale du territoire permettant de diagnostiquer les besoins sociaux, dégager les éléments de contexte socio démographique et principaux enjeux sociaux.

Des bureaux d'études spécialisés ont été consultés et il est proposé d'accepter la prestation de la société COMPAS d'un montant de 3 840,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décident de :

- Valider la réalisation d'une analyse sociale du territoire ;
- Accepter le devis de la société COMPAS d'un montant de 3 840,00 € TTC ;
- Autorise le Président ou la Vice-présidente à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Président,  
René LAVILLE



Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20201124-0112020-AI  
Date de télétransmission : 12/02/2021  
Date de réception préfecture : 12/02/2021